

Re-inscriptions 2023-2024

Afin de préparer la rentrée scolaire 2023, il nous faut connaître vos intentions concernant l'inscription de votre enfant pour l'année scolaire 2023 – 2024, aussi nous vous prions de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous dûment rempli **avant le lundi 06 mars 2023** sans faute.

Les frais de dossier sont de 60 €. Ils seront portés sur la facture de régularisation du mois de juin.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle convention financière, qu'il faut nous retourner signée avec le coupon ci-dessous pour chaque enfant à ré-inscrire.

Le prix de la scolarité passe de 100,00€ à 102,00€.

La participation pour les activités sportives reste quant à elle à 15,00 €.

Attention : toute place non confirmée avant le lundi 06 mars 2023 sera considérée comme vacante et immédiatement ré attribuée. En cas de désistement ultérieur, les frais de dossier ne seront pas remboursés.

***A détacher et à remettre à la Vie Scolaire
avec la convention financière 2023-2024 signée***

Tout retour incomplet ne sera pas pris en compte

Je réinscris : OUI NON

Mon enfant : _____

Date et signature des responsables légaux :